## Appel à manifestation d'intérêt concurrente Article L2122-1-4 du code général de La propriété des personnes publiques

La Commune d'Enghien-les-Bains envisage de mettre à disposition un espace public ouvert sur la voirie - jetée du lac le 29 mars 2020 de en vue de l'évènement la Ronde d'Enghien pour un Food truck au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente, conformément à l'article L2122-1-4 Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les personnes intéressées sont invitées à se manifester avant le 30 janvier2020 en transmettant leur demande à l'adresse suivante :  $\underline{Jeunesse.et.sports@enghien95.fr}$  sous réserve d'accompagner la demande des documents attestant de la capacité professionnelle tels que :

- carte professionnelle \*
- l'extrait Kbis
- l'attestation d'assurance en cours.

L'occupation est soumise au paiement d'un droit de place de 54,00 €/jour € conformément à la délibération 2019-49-11.

Le candidat retenu devra effectuer une demande à l'attention du Maire de la Ville d'Enghien-les-Bains pour la délivrance d'un arrêté l'autorisant à tenir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation Ronde d'enghien 2020.

<sup>\*</sup> Carte professionnelle : cartes permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante, Il s'agit des activités exercées sur les marchés, foires, salons ou sur les voies publiques et ayant pour objet la vente, la location, les prestations de services, en entreprise individuelle, en société ou en auto-entrepreneur..